

075

Code INSEE

COMMUNE DE MANTEYER

Commune

1116

11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAUCHON Robert, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 697 904,73 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
VOTES : Contre 0 Pour 5	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 740,22 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	546 164,51 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	697 904,73 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	30 143,19 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	17 460,53 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 697 904,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	430 189,53 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	267 715,20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par PAUCHON Robert, Maire, compte tenu de la transmission, le 24/03/2023 et de la publication le .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB112023-DE

Accusé certifié exécutoire

A Manteyer, le 24/03/2023.

Réception par le préfet : 31/03/2023

